



Association hockey mineur Mascouche

CODE D'ÉTHIQUE POUR LES PARENTS

Les parents doivent s'engager aux règles d'éthique suivantes qui viennent supporter la charte de l'esprit sportif. En tant que parent :

1. *Je me souviens qu'il s'agit d'un jeu pour les jeunes et non d'un jeu pour les adultes. J'évite de soumettre mon enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire à la charte de l'esprit sportif et au bien-être de la collectivité.*
2. *J'encourage mon enfant à traiter les autres joueurs, entraîneurs, dirigeants, spectateurs et officiels avec respect sans égard à leur sexe, habiletés, race, langue, nationalité ou condition sociale.*
3. *Éviter toute violence verbale ou physique envers les joueurs, entraîneurs, dirigeants, spectateurs et officiels et je fais les efforts nécessaires afin de contrôler mes émotions.*
4. *J'encourage tous les joueurs sans discernement et j'applaudis les bons jeux. J'accepte les erreurs comme faisant partie de leur apprentissage.*
5. *Reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles des joueurs de l'équipe adverse*
6. *Apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire*
7. *Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu la partie*
8. *Ne pas diriger son enfant des estrades, il est encadrer par des bénévoles responsable durant ses parties*
9. *Demeurer en tout temps dans la section réservé aux spectateurs, en aucun temps dans le corridor, ou près de la chambre des joueurs pour les catégories Novice à Junior inclusivement*
10. *Être soucieux de l'image de l'association dans les lieux publics*
11. *Supporter le travail des bénévoles en les encourageant et en ne dénigrant pas leur travail publiquement*
12. *Mon comportement et mes propos démontrent que je ne tolère pas et n'encourage pas la violence physique ou psychologique. À cet égard je dénonce tout acte de violence dont je suis témoin.*
13. **En tant que parent, je m'engage, si je considère que mon enfant a été victime d'une injustice, à respecter dans l'ordre les démarches suivantes :**
 - *Parler à son entraîneur accompagné de témoins*
 - *Parler au directeur de catégorie*
 - *Parler au vice président hockey de l'association hockey mineur de Mascouche*
 - *Parler au président de l'association hockey mineur de Mascouche*
 - *D'écrire à la zone ou la région, ou hockey Québec*

VERSO...

14. Les parents se doivent d'attendre un délai de 24 heures avant de confronter un entraîneur concernant une décision ou une stratégie impliquant son enfant ou l'équipe. Quelques fois après quelques heures la situation ou l'événement a pris une autre tangente

Engagement :

Je soussigné, _____
(PÈRE) (MÈRE)

J'ai pris connaissance du code d'éthique ci-haut énoncé, je m'engage à le respecter je comprends et j'accepte que les dirigeants ou le comité de discipline de l'association du hockey mineur de Mascouche puissent prendre les sanctions prévues à mon égard ainsi que les conséquences qui en découlent.

Noms du joueurs : _____

Catégorie : _____

En aucun temps un joueur est admis à se présenter sur la patinoire si le code d'éthique des parents n'est pas signé en bonne et due forme par ses parents selon les règlements interne de l'association du hockey mineur de Mascouche

A REMETTRE AVEC L'INSCRIPTION

MERCI